

Des ateliers à thème sont programmés à la semaine et chaque jour.

Tenue du mercredi : Vêtements qui ne craignent pas la peinture et la colle.

Un sac à dos avec des mouchoirs, des vêtements de pluie, des rechanges, un goûter, une petite bouteille d'eau à bouchon vissé.

Merci de marquer le prénom des enfants sur les affaires.

L'équipe animation se réserve le droit de changer d'activité en soirée et le mercredi sous la contrainte d'imprévis (météo, animateur absent, opportunité de sortie dans le village et à l'extérieur).

Informations / inscriptions :

- **Service secrétariat à la Mairie :**
03.44.83.29.33
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
(fermé le lundi matin)
- **ALSH :**
03.44.90.04.45
De 13h30 à 18h30
- **Site de la Mairie de Venette :**
<http://www.venette.fr>



Partenaires institutionnels :

- CAF
- DDCS



Accueil Collectif de Mineurs

ALSH

Service municipal de Venette
Centre de Loisirs
Maternelles - Primaires
2018 - 2019



- Soirées péri-scolaire
- Mercredis loisirs
- Vacances
- Club Bouge'ados

⊕ Qu'est qu'un accueil collectif de mineurs ? (Centre de loisirs)

C'est la possibilité, pour votre enfant de bénéficier à proximité de votre domicile d'un accueil de loisirs, de participer à des activités d'éveil.

C'est aussi la nouvelle dénomination des Centres de Loisirs.

Un accueil collectif de mineurs a pour objectif :

- D'être un lieu éducatif de détente et de découverte dans un nouvel environnement complémentaire à la famille, à l'école.
- De favoriser une expérience de vie collective et l'apprentissage de l'autonomie.
- D'offrir l'occasion de pratiquer diverses activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques).

⊕ Organisateur :

Mairie de Venette

Monsieur Bernard DELANNOY

74, rue de la République

60280 Venette

☎ 03.44.83.29.33

✉ mairie@ville-venette.fr

🌐 <http://www.venette.fr>

ALSH, mode d'emploi :

⊕ Encadrement de la structure :

- 1 Directrice diplômée (BEPJEPS)
- 5 animateurs

La structure ALSH dépendant du ministère de la Direction Départementale de la cohésion sociale dispose :

- d'un numéro de déclaration de l'accueil
- d'un projet éducatif et pédagogique
- d'une assurance

L'inscription de votre enfant à un accueil implique votre adhésion aux conditions d'organisation.

Ne pas oublier de préciser le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

Lieu : 72, rue du Prêtre



⊕ Horaires d'accueil :

Matins : 7h30 à 8h30 de septembre à juin - Ecole maternelle du Centre

Soirées : 16h30 à 18h30 de septembre à juin (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à l'ALSH

Mercredis loisirs : 8h30 à 11h30
13h30 à 18h30

Service restauration sur place encadré par des agents de restauration municipaux.

Le goûter est à fournir pour les soirées et mercredis loisirs.

• Ouverture :

De septembre 2018 à juillet 2019 et vacances scolaires de février, avril, juillet et octobre à l'ALSH

• Public :

- Maternelles : 3/5 ans
- Primaires : 6/10 ans
- Préados/adolescents : 10 ans et plus (Périodes vacances scolaires)

Tarifs selon les revenus des familles
(Nombre personnes et enfants à charge)

